

	<p>Procédure de prise de RDV au CeRéMAIA du Centre hospitalier de Versailles</p>	
---	--	---

## I. Eligibilité au suivi de l'enfant ou adolescent en centre de référence des maladies auto-inflammatoires et amyloses (CeRéMAIA) :

**Contactez le secrétariat de consultation pédiatrique du CH Versailles soit :**

- Par **téléphone** : 01 39 63 90 98 de 9h à 17h du lundi au vendredi
- Par **Email** : [csped.chv@ght78sud.fr](mailto:csped.chv@ght78sud.fr)

Pour faciliter l'orientation de la demande vers le CeRéMAIA par les secrétaires de la consultation, les parents pourront nous faire part de **leur demande par écrit** et / ou nous faire parvenir la **lettre d'adressage** du médecin traitant, pédiatre ou médecin spécialiste.

Afin de confirmer la bonne orientation de l'enfant, une **téléconsultation** avec une infirmière en pratique avancée (IPA) sera proposée à la famille ou aux aidants.

**Ce RDV distancié** d'une durée de 30 à 40 minutes permet :

- Une évaluation clinique de votre enfant (fréquence et durée des épisodes de fièvre, les symptômes, les éléments déclenchants, l'évolution des épisodes de fièvre, récupération après les épisodes de fièvre)
- Les moyens médicamenteux et non médicamenteux mis en place
- Les antécédents médicaux et chirurgicaux du patient
- Les diverses explorations réalisées (imagerie, analyses génétiques, examens biologiques)
- Une Evaluation de la qualité de vie (quotidienne, scolarité, absentéisme scolaire)
- Les antécédents familiaux (construction d'un arbre généalogique)

Le compte-rendu de téléconsultation avec les différents examens jusque-là réalisés sont présentés en **staff de l'équipe CeRéMAIA** pour définir la suite de la prise en charge :

- Nécessité de réaliser des examens biologiques à la recherche d'un syndrome inflammatoire
  - ⇒ Envoi d'ordonnance de bilan sanguin à réaliser pendant et/ou en dehors de la fièvre, d'épisodes douloureux.
  - ⇒ Réalisation d'un calendrier des fièvre (cahier de surveillance, grille AIDA)
- Avant la programmation d'une première consultation médicale avec un e médecin spécialiste du CeRéMAIA.
- OU**
- Programmation d'une première consultation médicale avec un médecin spécialiste CeRéMAIA.
- OU**
- Réorientation vers un service approprié à la situation.

## II. Prise de RDV de suivi

Les parents ou aidants pourront prendre le RDV pour **la prochaine consultation à l'issu de leur RDV** soit auprès du secrétariat soit à l'accueil de la consultation pédiatrique.

**Pour toute prise ou modification du RDV**, il sera possible de contacter le secrétariat de consultation par téléphone ou par mail (coordonnées ci-dessus).

## III. Prise en charge en CeRéMAIA par le biais de l'hospitalisation ou des urgences

La prise en charge du patient peut être initialisée après une **demande d'avis par un médecin hospitalier ou libéral directement adressée aux médecins du CeRéMAIA**. Celle-ci aboutira soit sur :

- Une hospitalisation
- Une consultation médicale programmée avec un médecin du CeRéMAIA
- Une téléconsultation avec l'IPA CeRéMAIA.